



Fiche de données de sécurité

Copyright,2025, Compagnie 3M Tous droits réservés. La copie et/ou le chargement de cette information dans le but d'utiliser correctement les produits 3M est autorisé à condition que (1) l'information soit copiée dans sa totalité, sans aucun changement, sauf accord écrit préalable 3M, et (2) ni la copie, ni l'original ne soit revendu ou distribué autrement avec l'intention d'en tirer un quelconque profit.

| | | | |
|--------------------------|------------|---|------------|
| Référence FDS: | 09-1993-6 | Numéro de version: | 14.01 |
| Date de révision: | 17/03/2025 | Annule et remplace la version du : | 17/03/2025 |

Cette fiche de données de sécurité est conforme au règlement REACH n° 1907/2006 et à ses modifications.

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIETE / ENTREPRISE

1.1 Identification de la substance ou du mélange:

3M (TM) Perfect-it III Fast Cut Compound 09374, 09374G

Numéros d'identification de produit

UU-0108-7966-4

7100222053

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

- Utilisations identifiées:

Utilisation dans l'industrie automobile.

1.3. Détails du fournisseur de la fiche de données de sécurité

| | |
|----------------------|--|
| ADRESSE: | 3M France 1 PARVIS DE L'INNOVATION CS 20203 95006 CERGY PONTOISE CEDEX |
| Téléphone: | 01 30 31 61 61 |
| E-mail: | tfr@mmm.com |
| Site internet | http://3m.quickfds.com |

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Téléphone ORFILA: 01.45.42.59.59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange:

Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

Les classifications santé et environnement de ce matériau ont été établies en utilisant la méthode de calcul, sauf si des données de tests sont disponibles ou si la forme physique affecte la classification. Les classifications fondées sur des données de tests ou sur la forme physique sont notées ci-dessous, le cas échéant.

La classification d'aspiration n'est pas requise sur l'étiquette en raison de la viscosité du produit.

CLASSIFICATION:

Liquide inflammable, catégorie 3 - Liq. inflam. 3; H226

Sensibilisation de la peau, Catégorie 1 - Sens. pour la peau 1; H317
 Toxicité spécifique pour certains organes cibles-exposition répétée, catégorie 1 - STOT RE 1 ; H372

Toxicité spécifique pour certains organes cibles-exposition unique, catégorie 3 - STOT SE 3; H336

Dangereux pour l'environnement aquatique (chronique), Catégorie 2 - Aquat. Chr. 2; H411

Pour le texte intégral des phrases H, voir section 16.

2.2. Eléments de l'étiquette

Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

MENTION D'AVERTISSEMENT:

DANGER.

Symboles :

SGH02 (Flamme) |SGH07 (Point d'exclamation)|SGH08 (Danger pour la santé) |SGH09 (Environnement)

Pictogrammes



Ingrédients :

| Ingrédient | Numéro CAS | EC No. | % par poids |
|---|------------|-----------|-------------|
| Hydrocarbures, C9-C12, n-alcanes, iso alcanes, cycliques, aromatiques (2 -25%) | | 919-446-0 | 30 - 40 |
| Produits de condensation de la triéthanolamine avec des produits d'addition d'acides gras, alkyles en C18 (insaturés) avec l'anhydride maléique | | 701-048-1 | < 1,5 |
| Anhydride maléique | 108-31-6 | 203-571-6 | < 0,01 |

MENTIONS DE DANGER:

| | |
|------|---|
| H226 | Liquide et vapeurs inflammables. |
| H317 | Peut provoquer une allergie cutanée. |
| H336 | Peut provoquer somnolence ou vertiges. |
| H372 | Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée: Système nerveux. |
| H411 | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

MENTIONS DE MISE EN GARDE

Générale:

P102 Tenir hors de portée des enfants.

Prévention:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
 P260A Ne pas respirer les vapeurs.
 P273 Eviter le rejet dans l'environnement.
 P280E Porter des gants de protection.

Intervention ::

P333 + P313
P370 + P378

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
En cas d'incendie: Utiliser un agent de lutte adapté pour les liquides et les matières inflammables tel qu'un agent chimique sec ou du dioxyde de carbone pour l'extinction.

Elimination:

P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

AUTRES INFORMATIONS:

Dangers supplémentaires (statements):

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

1% du mélange consiste en composants de toxicité aiguë par inhalation inconnue.

2.3 .Autres dangers

Les personnes déjà sensibilisées aux amines peuvent développer une réaction de sensibilisation croisée avec certaines autres amines.

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme PBT ou vPvB.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Ne s'applique pas.

3.2. Mélanges

| Ingrédient | Identifiant(s) | % | Classification selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP] |
|--|--|---------|---|
| Eau | (N° CAS) 7732-18-5 (N° CE) 231-791-2 | 30 - 40 | Substance non classée comme dangereuse |
| Hydrocarbures, C9-C12, n-alcanes, iso alcanes, cycliques, aromatiques (2 -25%) | (N° CE) 919-446-0 (N° REACH) 01-2119458049-33 | 30 - 40 | Tox. aquatique chronique 2, H411 Liq. Inflamm. 3, H226 Tox.aspiration 1, H304 STOT SE 3, H336 EUH066 STOT RE 1, H372 |
| Oxyde d'aluminium (non fibreux) | (N° CAS) 1344-28-1 (N° CE) 215-691-6 (N° REACH) 01-2119529248-35 | 25 - 30 | Substance avec une limite nationale d'exposition professionnelle |
| Monooléate de sorbitan, éthoxylé. | (N° CAS) 9005-65-6 | 3 - 7 | Substance non classée comme dangereuse |
| Huile minérale blanche (pétrole) | (N° CAS) 8042-47-5 (N° CE) 232-455-8 | < 3 | Tox.aspiration 1, H304 |
| 1,2,4-Triméthylbenzène | (N° CAS) 95-63-6 (N° CE) 202-436-9 | < 2 | Liq. Inflamm. 3, H226 Tox. aiguë 4, H332 Irr. de la peau 2, H315 Irr. des yeux 2, H319 |

| | | | |
|---|--|--------|--|
| | | | STOT SE 3, H335 Tox. aquatique chronique 2, H411 |
| Produits de condensation de la triéthanolamine avec des produits d'addition d'acides gras, alkyles en C18 (insaturés) avec l'anhydride maléique | (N° CE) 701-048-1 | < 1,5 | Skin Sens. 1B, H317 |
| Anhydride maléique | (N° CAS) 108-31-6 (N° CE) 203-571-6 | < 0,01 | EUH071 Tox. aigüe 4, H302 Corr. cutanée 1B, H314 Lésions oculaires 1, H318 Sens. resp. 1, H334 Sens. de la peau 1A, H317 STOT RE 1, H372 |

Toute entrée dans la colonne Identifiant (s) qui commence par les chiffres 6, 7, 8 ou 9 est un numéro de liste provisoire fourni par l'ECHA en attendant la publication du numéro d'inventaire CE officiel de la substance.

Voir en section 16 pour le texte complet des phrases H de cette section.

Limites de concentration spécifique

| Ingrédient | Identifiant(s) | Limites de concentration spécifique |
|--------------------|--|---|
| Anhydride maléique | (N° CAS) 108-31-6 (N° CE) 203-571-6 | (C >= 0.001%) Sens. de la peau 1A, H317 |

Pour les informations relatives aux valeurs limites d'exposition des ingrédients ou au statut PBT ou vPvB, consulter les sections 8 et 12 de cette Fiche de Données de Sécurité.

4. PREMIERS SOINS

4.1. Description des premiers secours:

Inhalation:

Transporter la personne à l'air frais. En cas de malaise, consulter un médecin.

Contact avec la peau:

Laver immédiatement avec de l'eau et du savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Si les signes et les symptômes se développent, consulter un médecin.

Contact avec les yeux:

Rincer avec de grandes quantités d'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

En cas d'ingestion:

Rincer la bouche. En cas de malaise, consulter un médecin.

4.2. Symptômes et effets principaux, aigus et différés:

Les symptômes et effets les plus importants basés sur la classification CLP comprennent:

Réaction cutanée allergique (rougeur, gonflement, cloques et démangeaisons). Dégraissage cutané (rougeurs localisées, démangeaisons, dessèchement et gerçures de la peau). Dépression du système nerveux central (maux de tête, étourdissements, somnolence, incoordination, nausées, troubles de l'élocution, étourdissements et perte de conscience). Effets sur les organes cibles. Voir la section 11 pour plus de détails.

4.3. Indication des soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Non applicable

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction:

En cas d'incendie: Utiliser un agent de lutte adapté pour les liquides et les matières inflammables tel qu'un agent chimique sec ou du dioxyde de carbone pour l'extinction.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

Les conteneurs exposés au feu peuvent accumuler une pression et exploser.

Décomposition dangereuse ou sous-produits

Substance

Monoxyde de carbone

Dioxyde de carbone

Condition

Pendant la combustion.

Pendant la combustion.

5.3. Conseils aux pompiers:

L'eau n'est pas un moyen d'extinction efficace. Cependant, on peut l'utiliser pour éviter l'échauffement des récipients et surfaces exposés au feu et éviter les ruptures par explosion. Portez un vêtement de protection intégral comprenant : casque, système de protection respiratoire autonome avec adduction d'air créant une pression positive à l'intérieur du casque, tablier et pantalon et manches resserrées autour des bras et des jambes, masque facial et chasuble pour protéger la tête.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Utiliser un équipement de protection individuelle en fonction des résultats d'une évaluation de l'exposition. Se reporter à la section 8 pour les recommandations relatives aux EPI. Si l'exposition prévue résultant d'un rejet accidentel dépasse les capacités de protection des EPI répertoriés à la section 8, ou est inconnue, sélectionner un EPI qui offre un niveau de protection approprié. Tenir compte des dangers physiques et chimiques du produit lors de cette opération. Des exemples d'ensembles d'EPI pour une intervention d'urgence pourraient inclure le port d'une tenue de protection en cas de rejet de matière inflammable ; le port de vêtements de protection chimique si la matière déversée est corrosive, sensibilisante, irritante cutanée importante ou peut être absorbée par la peau ; ou le port d'un respirateur à adduction d'air à pression positive pour les produits chimiques présentant des risques d'inhalation. Pour obtenir des informations sur les dangers physiques et pour la santé, se reporter aux sections 2 et 11 de la FDS. Évacuer la zone. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. — Ne pas fumer. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Ventiler la zone. En cas de déversement important dans des zones confinées, apporter une ventilation mécanique pour disperser ou extraire les vapeurs selon les bonnes pratiques HSE. Attention! Un moteur peut être une source d'ignition et pourrait provoquer des gaz ou vapeurs inflammables, dans la zone de déversement, et brûler ou exploser.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions. En cas de renversements importants, couvrir les évacuations et construire des digues pour éviter l'écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Contenir le renversement. Couvrir la zone de déversement avec une mousse extinctrice résistante aux solvants polaires. Couvrir avec un matériau absorbant inorganique. N'oubliez pas, ajouter un matériau absorbant ne supprime pas le danger physique, la santé ou le danger pour l'environnement. Ramasser en utilisant des outils anti-déflagrants. Mettre dans un récipient métallique. Nettoyer les résidus avec un solvant approprié sélectionné par des personnes compétentes. Ventiler la zone. Lire et suivre les précautions d'emploi sur l'étiquette et la fiche de sécurité du solvant. Fermer le récipient. Éliminer le produit collecté dès que possible conformément aux réglementations locales / régionales / nationales / internationales applicables

6.4. Références à d'autres sections:

Se référer à la section 8 et à la section 13 pour plus d'informations

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Eviter l'inhalation des poussières émises lors des opérations de découpe, sablage ou meulage. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. — Ne pas fumer. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosol. Eviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver soigneusement après manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions. Nettoyer les vêtements souillés avant réemploi. Éviter tout contact avec des agents oxydants (par exemple: Chlore, l'acide chromique, etc) Porter des chaussures anti-statiques ou correctement mises à la terre. Pour diminuer le risque d'ignition, déterminer les classifications électriques applicables pour le procédé utilisant ce produit et sélectionner un équipement de ventilation extractive locale spécifique pour éviter l'accumulation de vapeurs inflammables. Mise à la terre/liaison équipotentille du récipient et du matériel de réception si le produit a une volatilité telle qu'il puisse se former une atmosphère dangereuse.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Stocker à l'écart des acides. Stocker à l'écart des agents oxydants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Pour plus d'informations: voir section 7.1 et 7.2 pour des recommandations de manutention et de stockage. Voir section 8 pour les contrôles d'exposition et les recommandations de protection individuelle.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Valeurs limites d'exposition:

Limites d'exposition professionnelle

Si un composant est divulgué à l'article 3, mais n'apparaît pas dans le tableau ci-dessous, une limite d'exposition professionnelle n'est pas disponible pour le composant.

| Ingrédient | Numéro CAS | Agence: | Type de limite | Informations complémentaires: |
|---------------------------------|------------|--------------|---|-------------------------------|
| Anhydride maléique | 108-31-6 | VLEPs France | VLCT (15 minutes): 1 mg/m ³ | Risque d'allergie |
| Oxyde d'aluminium (non fibreux) | 1344-28-1 | VLEPs France | VLEP (8 heures): 10 mg/m ³ | |
| 1,2,4-Triméthylbenzène | 95-63-6 | VLEPs France | VLEP contraignante (8 heures): 100 mg/m ³ (20 ppm); VLCT contraignante (15 minutes): 250 mg/m ³ (50 ppm). | |

VLEPs France : Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle (VLEP) aux agents chimiques en France (INRS)

VLEP

Valeurs limites de moyenne d'exposition

/

Valeurs limites biologiques

Il n'existe pas de limites biologiques pour les composants listés à la section 3 de cette fiche de données de sécurité.

Niveaux dérivés sans effet (DNEL)

| Ingrédient | Produit de dégradation | Population | Type d'exposition humaine | DNEL |
|---|------------------------|------------|--|-----------------------|
| Hydrocarbures, C9-C12, n-alcanes, iso alcanes, cycliques, aromatiques (2-25%) | | Employé | Cutané, exposition à long terme (8 heures), effets systémiques | 44 mg/kg bw/d |
| Hydrocarbures, C9-C12, | | Employé | Inhalation, exposition à | 330 mg/m ³ |

| | | | | |
|--|--|--|---|--|
| n-alcanes, iso alcanes, cycliques, aromatiques (2-25%) | | | long terme (8 heures), effets systémiques | |
|--|--|--|---|--|

Les procédures de surveillance recommandées: Les informations sur les procédures de surveillance recommandées peuvent être obtenues auprès de l'Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS).

8.2. Contrôles de l'exposition:

De plus, se référer à l'annexe pour plus d'information.

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Utiliser une ventilation générale et/ou une ventilation extractive locale pour maintenir les expositions à l'air en dessous des valeurs limites d'exposition et/ou contrôler la poussière / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols. Si la ventilation n'est pas appropriée, utiliser une protection respiratoire. Utiliser un équipement de ventilation anti-explosion.

8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (EPI)

Protection des yeux/du visage:

Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser une protection des yeux / du visage pour éviter tout contact. La protection des yeux / du visage suivante est recommandée:
Lunettes de sécurité avec protection latérale.

Normes applicables / Standards

Utiliser une protection oculaire conforme à l'EN 166.

Protection de la peau/la main

Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser des gants et/ou des habits de protection pour éviter le contact avec la peau. Consulter le fabricant de gants et/ou d'habits de protection pour sélectionner les matériaux appropriés. Les gants en nitrile peuvent être portés par-dessus des gants de polymère stratifié pour améliorer la dextérité. Des gants constitués du/des matériaux suivants sont recommandés:

| Matériel | Epaisseur (mm) | Temps de pénétration |
|-----------------|----------------|----------------------|
| Polymère laminé | >0.30 | 4-8 heures |

Les données sur les gants sont fondées sur la substance qui conduit à la toxicité cutanée et les conditions présentes au moment du test. Le temps de pénétration peut être altéré quand le gant est soumis à des conditions d'utilisation où un stress supplémentaire est imposé au gant.

Normes applicables / Standards

Utiliser des gants testés conformément à l'EN 374.

Si le produit est utilisé dans des conditions de forte exposition (exemple pulvérisations, risque élevé d'éclaboussures, etc etc), l'utilisation d'une combinaison de protection peut s'avérer nécessaire. Choisissez et utilisez une protection du corps pour éviter le contact basé sur les résultats d'une évaluation de l'exposition. Le matériau de vêtements de protection suivant(s) est recommandé: Tablier - polymère stratifié

Protection respiratoire:

Une évaluation de l'exposition peut être nécessaire de décider si un appareil respiratoire est nécessaire. Si un appareil respiratoire est nécessaire, utiliser des masques dans le cadre d'un programme de protection respiratoire complet. Basé sur les résultats de l'évaluation de l'exposition, sélectionnez un des types de respirateur suivants afin de réduire l'exposition par inhalation:

Demi-masque respiratoire ou masque complet pour des vapeurs organiques et particules

Pour des questions concernant une utilisation spécifique, consulter le fabricant de votre appareil respiratoire.

Normes applicables / Standards

Utiliser un appareil respiratoire conforme à la norme EN 140 ou EN 136: Filtres types A &P

8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Se référer à l'annexe

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

| | |
|---|---|
| Etat physique: | Liquide |
| Aspect physique spécifique:: | Visqueux |
| Couleur | blanc |
| Odeur | Paraffinique |
| Valeur de seuil d'odeur | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| Point de fusion / point de congélation | <i>Non applicable.</i> |
| Point/intervalle d'ébullition: | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| Inflammabilité | Liquide inflammable: Cat. 3 |
| Limites d'inflammabilité (LEL) | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| Limites d'inflammabilité (UEL) | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| Point d'éclair: | 60 °C [<i>Méthode de test:</i> Pensky-Martens Closed Cup] [<i>Conditions:</i> BS EN 456] |
| Température d'inflammation spontanée | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| Température de décomposition | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| pH | 7,4 - 7,8 |
| Viscosité cinématique | 42 857 mm ² /s |
| Hydrosolubilité | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| Solubilité (non-eau) | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| Coefficient de partage n-octanol / eau | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| Pression de vapeur | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| Densité | 1,1 - 1,14 g/ml |
| Densité relative | 1,1 - 1,14 [<i>Réf. Standard :</i> Eau = 1] |
| Densité de vapeur relative | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| Caractéristiques des particules | <i>Non applicable.</i> |

9.2. Autres informations:

9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité

Composés Organiques Volatils

Pas de données de tests disponibles.

Taux d'évaporation:

Pas de données de tests disponibles.

Teneur en matières volatiles:

64,47 % en poids [*Méthode de test:* Estimé]
[*Conditions:*Définition EU]

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité:

Ce produit est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique:

Stable.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses:

Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4. Conditions à éviter:

étincelles et / ou flammes

Conditions de température et de cisaillement élevées.

10.5 Matériaux à éviter:

Métaux alcalins

Acides forts

10.6. Produits de décomposition dangereux:

Substance

Condition

Non applicable

Regarder section 5.2 pour les produits de décomposition pendant la combustion

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Les informations ci-dessous peuvent ne pas être en accord avec la classification européenne du produit en section 2 et/ou la classification des ingrédients en section 3 si une classification pour des ingrédients spécifiques est prescrite par une autorité compétente. De plus, les déclarations et données indiquées en section 11 sont fondées sur les règles de calcul du SGH des nation unies et les classifications qui en dérivent à partir des évaluations des risques internes.

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n ° 1272/2008

Les signes et symptômes d'exposition

Sur la base de données de tests et/ou d'informations sur les composants, ce produit peut provoquer les effets suivants sur la santé:

Inhalation:

Irritation de l'appareil respiratoire : les signes et symptômes peuvent inclure toux, écoulement nasal, maux de tête, éternuements, douleur nasale et maux de gorge. La poussière formée pendant la découpe, l'abrasion, le sablage ou l'usinage, peut causer une irritation des voies respiratoires. Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

Contact avec la peau:

Légère irritation cutanée: Signes / symptômes peuvent inclure une rougeur locale, un gonflement, des démangeaisons et la sécheresse. Sensibilisation de contact (autre que photosensibilisation) : les symptômes peuvent inclure rougeurs, enflures, cloques et démangeaisons.

Contact avec les yeux:

La poussière formée par la découpe, le sablage, l'abrasion, ou l'usinage peut causer une irritation des yeux.

Ingestion:

Irritation gastro-intestinale : les signes et symptômes peuvent inclure douleur abdominale, troubles de l'estomac, nausées, vomissements et diarrhée. Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

Autres effets de santé:

Une exposition unique peut provoquer des effets sur l'organe cible:

Dépression du système nerveux central: les symptômes peuvent inclure maux de tête, vertiges, somnolence, manque de

coordination, nausées, ralentissement des réflexes, troubles de la parole, étourdissements et évanouissement.

Une exposition répétée ou prolongée peut provoquer des effets sur un organe cible:

Neuropathie centrale : les symptômes peuvent inclure irritabilité, affaiblissement de la mémoire, changement de personnalité, troubles du sommeil et une diminution de la concentration.

Information complémentaire:

Les personnes précédemment sensibilisées aux amines peuvent développer une réaction de sensibilisation croisée avec d'autres amines.

Données toxicologiques

Si un composant est listé en section 3 mais n'apparaît pas dans une table ci-dessous, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Toxicité aiguë

| Nom | Route | Organismes | Valeur |
|---|---|----------------------------------|---|
| Produit | Cutané | | Pas de données disponibles. Calculé.5 000 mg/kg |
| Produit | Inhalation - Vapeur(4 h) | | Pas de données disponibles. Calculé.50 mg/l |
| Produit | Ingestion | | Pas de données disponibles. Calculé.5 000 mg/kg |
| Hydrocarbures, C9-C12, n-alcanes, iso alcanes, cycliques, aromatiques (2 -25%) | Cutané | Rat | LD50 > 3 400 mg/kg |
| Hydrocarbures, C9-C12, n-alcanes, iso alcanes, cycliques, aromatiques (2 -25%) | Inhalation - Vapeur (4 heures) | Rat | LC50 > 16,2 mg/l |
| Hydrocarbures, C9-C12, n-alcanes, iso alcanes, cycliques, aromatiques (2 -25%) | Ingestion | Rat | LD50 > 15 000 mg/kg |
| Oxyde d'aluminium (non fibreux) | Cutané | | LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg |
| Oxyde d'aluminium (non fibreux) | Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures) | Rat | LC50 > 2,3 mg/l |
| Oxyde d'aluminium (non fibreux) | Ingestion | Rat | LD50 > 5 000 mg/kg |
| Monooléate de sorbitan, éthoxylé. | Cutané | Non disponible | LD50 > 5 000 mg/kg |
| Monooléate de sorbitan, éthoxylé. | Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures) | Rat | LC50 > 5,1 mg/l |
| Monooléate de sorbitan, éthoxylé. | Ingestion | Rat | LD50 20 000 mg/kg |
| Huile minérale blanche (pétrole) | Cutané | Lapin | LD50 > 2 000 mg/kg |
| Huile minérale blanche (pétrole) | Ingestion | Rat | LD50 > 5 000 mg/kg |
| 1,2,4-Triméthylbenzène | Cutané | Lapin | LD50 > 3 160 mg/kg |
| 1,2,4-Triméthylbenzène | Inhalation - Vapeur (4 heures) | Rat | LC50 18 mg/l |
| 1,2,4-Triméthylbenzène | Ingestion | Rat | LD50 3 400 mg/kg |
| Produits de condensation de la triéthanolamine avec des produits d'addition d'acides gras, alkyles en C18 (insaturés) avec l'anhydride maléïque | Ingestion | Rat | LD50 > 5 385 mg/kg |
| Produits de condensation de la triéthanolamine avec des produits d'addition d'acides gras, alkyles en C18 (insaturés) avec l'anhydride maléïque | Cutané | Risques pour la santé similaires | LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg |
| Anhydride maléïque | Cutané | Lapin | LD50 2 620 mg/kg |
| Anhydride maléïque | Ingestion | Rat | LD50 1 030 mg/kg |

TAE = Toxicité Aiguë Estimée

Corrosion / irritation cutanée

| Nom | Organismes | Valeur |
|---|-----------------|---------------------------------|
| Hydrocarbures, C9-C12, n-alcanes, iso alcanes, cycliques, aromatiques (2 -25%) | Lapin | Irritation minimale. |
| Oxyde d'aluminium (non fibreux) | Lapin | Aucune irritation significative |
| Monooléate de sorbitan, éthoxylé. | Lapin | Aucune irritation significative |
| Huile minérale blanche (pétrole) | Lapin | Aucune irritation significative |
| 1,2,4-Triméthylbenzène | Lapin | Irritant |
| Produits de condensation de la triéthanolamine avec des produits d'addition d'acides gras, alkyles en C18 (insaturés) avec l'anhydride maléique | Lapin | Aucune irritation significative |
| Anhydride maléique | Homme et animal | Corrosif |

Lésions oculaires graves / irritation oculaire

| Nom | Organismes | Valeur |
|---|------------|---------------------------------|
| Hydrocarbures, C9-C12, n-alcanes, iso alcanes, cycliques, aromatiques (2 -25%) | Lapin | Aucune irritation significative |
| Oxyde d'aluminium (non fibreux) | Lapin | Aucune irritation significative |
| Monooléate de sorbitan, éthoxylé. | Lapin | Aucune irritation significative |
| Huile minérale blanche (pétrole) | Lapin | Moyennement irritant |
| 1,2,4-Triméthylbenzène | Lapin | Moyennement irritant |
| Produits de condensation de la triéthanolamine avec des produits d'addition d'acides gras, alkyles en C18 (insaturés) avec l'anhydride maléique | Lapin | Aucune irritation significative |
| Anhydride maléique | Lapin | Corrosif |

Sensibilisation de la peau

| Nom | Organismes | Valeur |
|---|-----------------------------|---------------|
| Hydrocarbures, C9-C12, n-alcanes, iso alcanes, cycliques, aromatiques (2 -25%) | Cochon d'Inde | Non-classifié |
| Monooléate de sorbitan, éthoxylé. | Cochon d'Inde | Non-classifié |
| Huile minérale blanche (pétrole) | Cochon d'Inde | Non-classifié |
| 1,2,4-Triméthylbenzène | Cochon d'Inde | Non-classifié |
| Produits de condensation de la triéthanolamine avec des produits d'addition d'acides gras, alkyles en C18 (insaturés) avec l'anhydride maléique | Souris | Sensibilisant |
| Anhydride maléique | Multiplés espèces animales. | Sensibilisant |

Sensibilisation des voies respiratoires

| Nom | Organismes | Valeur |
|--------------------|------------|---------------|
| Anhydride maléique | Humain | Sensibilisant |

Mutagenicité cellules germinales

| Nom | Route | Valeur |
|---|----------|---|
| Oxyde d'aluminium (non fibreux) | In vitro | Non mutagène |
| Monooléate de sorbitan, éthoxylé. | In vitro | Non mutagène |
| Huile minérale blanche (pétrole) | In vitro | Non mutagène |
| 1,2,4-Triméthylbenzène | In vitro | Non mutagène |
| Produits de condensation de la triéthanolamine avec des produits d'addition d'acides gras, alkyles en C18 (insaturés) avec l'anhydride maléique | In vitro | Non mutagène |
| Anhydride maléique | In vivo | Non mutagène |
| Anhydride maléique | In vitro | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |

Cancérogénicité

| Nom | Route | Organismes | Valeur |
|-----------------------------------|------------|-----------------------------|---|
| Oxyde d'aluminium (non fibreux) | Inhalation | Rat | Non-cancérogène |
| Monooléate de sorbitan, éthoxylé. | Ingestion | Rat | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |
| Huile minérale blanche (pétrole) | Cutané | Souris | Non-cancérogène |
| Huile minérale blanche (pétrole) | Inhalation | Multiples espèces animales. | Non-cancérogène |

Toxicité pour la reproduction

Effets sur la reproduction et / ou sur le développement

| Nom | Route | Valeur | Organismes | Test résultat | Durée d'exposition |
|---|------------|--|------------|------------------------------|----------------------------------|
| Monooléate de sorbitan, éthoxylé. | Ingestion | Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine | Rat | NOAEL 6 666 mg/kg/jour | 3 génération |
| Monooléate de sorbitan, éthoxylé. | Ingestion | Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine | Rat | NOAEL 6 666 mg/kg/jour | 3 génération |
| Monooléate de sorbitan, éthoxylé. | Ingestion | Non classifié pour les effets sur le développement | Rat | NOAEL 5 000 mg/kg/jour | Pendant l'organogénèse |
| Huile minérale blanche (pétrole) | Ingestion | Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine | Rat | NOAEL 4 350 mg/kg/jour | 13 semaines |
| Huile minérale blanche (pétrole) | Ingestion | Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine | Rat | NOAEL 4 350 mg/kg/jour | 13 semaines |
| Huile minérale blanche (pétrole) | Ingestion | Non classifié pour les effets sur le développement | Rat | NOAEL 4 350 mg/kg/jour | Pendant la grossesse |
| 1,2,4-Triméthylbenzène | Inhalation | Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine | Rat | NOAEL 1,2 mg/l | 3 Mois |
| 1,2,4-Triméthylbenzène | Inhalation | Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine | Rat | NOAEL 1,2 mg/l | 3 Mois |
| 1,2,4-Triméthylbenzène | Inhalation | Non classifié pour les effets sur le développement | Rat | NOAEL 1,5 mg/l | Pendant la grossesse |
| Produits de condensation de la triéthanolamine avec des produits d'addition d'acides gras, alkyles en C18 (insaturés) avec l'anhydride maléique | Ingestion | Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine | Rat | NOAEL 1 000 mg/kg/jour | Avant l'accouplement - Lactation |
| Produits de condensation de la triéthanolamine avec des produits d'addition d'acides gras, alkyles en C18 (insaturés) avec l'anhydride maléique | Ingestion | Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine | Rat | NOAEL 1 000 mg/kg/jour | 28 jours |
| Produits de condensation de la triéthanolamine avec des produits d'addition d'acides gras, alkyles en C18 (insaturés) avec l'anhydride maléique | Ingestion | Non classifié pour les effets sur le développement | Rat | NOAEL 1 000 mg/kg/jour | Gestation information lactation |
| Anhydride maléique | Ingestion | Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine | Rat | NOAEL 55 mg/kg/jour | 2 génération |
| Anhydride maléique | Ingestion | Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine | Rat | NOAEL 55 mg/kg/jour | 2 génération |
| Anhydride maléique | Ingestion | Non classifié pour les effets sur le développement | Rat | NOAEL 140 mg/kg/jour | Pendant l'organogénèse |

Organe(s) cible(s)

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique

| Nom | Route | Organe(s) cible(s) | Valeur | Organismes | Test résultat | Durée d'exposition |
|-----|-------|--------------------|--------|------------|---------------|--------------------|
|-----|-------|--------------------|--------|------------|---------------|--------------------|

| | | | | | | |
|---|------------|---------------------------------------|---|---------------------------|----------------------|--|
| Hydrocarbures, C9-C12, n-alcane, iso alcane, cycliques, aromatiques (2 - 25%) | Inhalation | Dépression du système nerveux central | Peut provoquer somnolence ou vertiges | Composants similaires | NOAEL Pas disponible | |
| Hydrocarbures, C9-C12, n-alcane, iso alcane, cycliques, aromatiques (2 - 25%) | Ingestion | Dépression du système nerveux central | Peut provoquer somnolence ou vertiges | Composants similaires | NOAEL Pas disponible | |
| 1,2,4-Triméthylbenzène | Inhalation | Dépression du système nerveux central | Peut provoquer somnolence ou vertiges | Homme et animal | NOAEL Non disponible | |
| 1,2,4-Triméthylbenzène | Inhalation | Irritation des voies respiratoires | Peut provoquer une irritation respiratoire. | Classification officielle | NOAEL Non disponible | |
| 1,2,4-Triméthylbenzène | Ingestion | Dépression du système nerveux central | Peut provoquer somnolence ou vertiges | Jugement professionnel | NOAEL Non disponible | |
| Anhydride maléique | Inhalation | Irritation des voies respiratoires | Peut provoquer une irritation respiratoire. | Humain | NOAEL Non disponible | |

Toxicité pour certains organes cibles - exposition répétée

| Nom | Route | Organe(s) cible(s) | Valeur | Organismes | Test résultat | Durée d'exposition |
|---|------------|---|---|------------|------------------------|----------------------------|
| Hydrocarbures, C9-C12, n-alcane, iso alcane, cycliques, aromatiques (2 - 25%) | Inhalation | Système nerveux central | Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée | Humain | NOAEL Pas disponible | Exposition professionnelle |
| Oxyde d'aluminium (non fibreux) | Inhalation | pneumoconiosis | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | Humain | NOAEL Non disponible | Exposition professionnelle |
| Oxyde d'aluminium (non fibreux) | Inhalation | Fibrose pulmonaire | Non-classifié | Humain | NOAEL Non disponible | Exposition professionnelle |
| Monooléate de sorbitan, éthoxylé. | Ingestion | Coeur Système endocrinien tractus gastro-intestinal os, dents, ongles et / ou les cheveux système hématopoïétique Foie système immunitaire Système nerveux Rénale et / ou de la vessie Système respiratoire | Non-classifié | Rat | NOAEL 4 132 mg/kg/jour | 90 jours |
| Huile minérale blanche (pétrole) | Ingestion | système hématopoïétique | Non-classifié | Rat | NOAEL 1 381 mg/kg/jour | 90 jours |
| Huile minérale blanche (pétrole) | Ingestion | Foie système immunitaire | Non-classifié | Rat | NOAEL 1 336 mg/kg/jour | 90 jours |
| 1,2,4-Triméthylbenzène | Inhalation | système hématopoïétique | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | Rat | NOAEL 0,5 mg/l | 3 Mois |
| 1,2,4-Triméthylbenzène | Inhalation | Système nerveux | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | Rat | LOAEL 0,1 mg/l | 3 Mois |
| 1,2,4-Triméthylbenzène | Inhalation | Système respiratoire | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | Humain | NOAEL Non disponible | Exposition professionnelle |
| 1,2,4-Triméthylbenzène | Inhalation | Foie Rénale et / ou de la vessie Coeur Système endocrinien | Non-classifié | Rat | NOAEL 1,2 mg/l | 3 Mois |

| | | | | | | |
|---|------------|--|---|-------|------------------------|-----------|
| | | tractus gastro-intestinal système immunitaire | | | | |
| 1,2,4-Triméthylbenzène | Ingestion | système hématopoïétique | Non-classifié | Rat | NOAEL 600 mg/kg/jour | 14 jours |
| 1,2,4-Triméthylbenzène | Ingestion | Foie système immunitaire Rénale et / ou de la vessie | Non-classifié | Rat | NOAEL 1 000 mg/kg/jour | 28 jours |
| Produits de condensation de la triéthanolamine avec des produits d'addition d'acides gras, alkyles en C18 (insaturés) avec l'anhydride maléique | Ingestion | système hématopoïétique Coeur Système endocrine tractus gastro-intestinal os, dents, ongles et / ou les cheveux Foie système immunitaire muscles Système nerveux des yeux Rénale et / ou de la vessie Système respiratoire | Non-classifié | Rat | NOAEL 1 000 mg/kg/jour | 35 jours |
| Anhydride maléique | Inhalation | Système respiratoire | Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée | Rat | LOAEL 0,0011 mg/l | 6 Mois |
| Anhydride maléique | Inhalation | Système endocrine système hématopoïétique Système nerveux Rénale et / ou de la vessie Coeur Foie des yeux | Non-classifié | Rat | NOAEL 0,0098 mg/l | 6 Mois |
| Anhydride maléique | Ingestion | Rénale et / ou de la vessie | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | Rat | NOAEL 55 mg/kg/jour | 80 jours |
| Anhydride maléique | Ingestion | Foie | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | Rat | LOAEL 250 mg/kg/jour | 183 jours |
| Anhydride maléique | Ingestion | Coeur Système nerveux | Non-classifié | Rat | NOAEL 600 mg/kg/jour | 183 jours |
| Anhydride maléique | Ingestion | tractus gastro-intestinal | Non-classifié | Rat | NOAEL 150 mg/kg/jour | 80 jours |
| Anhydride maléique | Ingestion | système hématopoïétique | Non-classifié | Chien | NOAEL 60 mg/kg/jour | 90 jours |
| Anhydride maléique | Ingestion | la peau Système endocrine système immunitaire des yeux Système respiratoire | Non-classifié | Rat | NOAEL 150 mg/kg/jour | 80 jours |

Danger par aspiration

| Nom | Valeur |
|--|---------------------|
| Hydrocarbures, C9-C12, n-alcane, iso alcane, cycliques, aromatiques (2 -25%) | Risque d'aspiration |
| Huile minérale blanche (pétrole) | Risque d'aspiration |
| 1,2,4-Triméthylbenzène | Risque d'aspiration |

Contactez l'adresse ou le numéro de téléphone indiqué sur la première page de la FDS pour informations toxicologiques sur cette matière et / ou de ses composants.

11.2. Informations sur d'autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme un perturbateur endocrinien pour la santé humaine.

Section 12 : Informations écologiques

Il est possible que les informations suivantes ne correspondent pas à la classification de documents de l'UE en section 2 et / ou les classifications de certains ingrédients en section 3 si les classifications de certains ingrédients sont attribuées par une autorité compétente. En outre, les données en section 12 sont fondées sur les règles de classification selon SGH UN et selon les classifications dérivées d'avis 3M.

12.1 Toxicité:

Aucun test sur le produit disponible

| Matériel | N° CAS | Organisme | Type | Exposition | Test point final | Test résultat |
|--|-----------|---------------------------------------|--------------------|------------|------------------|---------------|
| Hydrocarbures, C9-C12, n-alcanes, iso alcanes, cycliques, aromatiques (2 -25%) | 919-446-0 | Algues vertes | Expérimental | 72 heures | EL50 | 4,1 mg/l |
| Hydrocarbures, C9-C12, n-alcanes, iso alcanes, cycliques, aromatiques (2 -25%) | 919-446-0 | Truite arc-en-ciel | Expérimental | 96 heures | LL50 | 30 mg/l |
| Hydrocarbures, C9-C12, n-alcanes, iso alcanes, cycliques, aromatiques (2 -25%) | 919-446-0 | Puce d'eau | Expérimental | 48 heures | EL50 | 22 mg/l |
| Hydrocarbures, C9-C12, n-alcanes, iso alcanes, cycliques, aromatiques (2 -25%) | 919-446-0 | Algues vertes | Expérimental | 72 heures | NOEL | 0,76 mg/l |
| Hydrocarbures, C9-C12, n-alcanes, iso alcanes, cycliques, aromatiques (2 -25%) | 919-446-0 | Puce d'eau | Expérimental | 21 jours | EL10 | 0,316 mg/l |
| Oxyde d'aluminium (non fibreux) | 1344-28-1 | N/A | Expérimental | 96 heures | LC50 | >100 mg/l |
| Oxyde d'aluminium (non fibreux) | 1344-28-1 | Algues vertes | Expérimental | 72 heures | EC50 | >100 mg/l |
| Oxyde d'aluminium (non fibreux) | 1344-28-1 | Puce d'eau | Expérimental | 48 heures | LC50 | >100 mg/l |
| Oxyde d'aluminium (non fibreux) | 1344-28-1 | Algues vertes | Expérimental | 72 heures | NOEC | >100 mg/l |
| Monooléate de sorbitan, éthoxylé. | 9005-65-6 | Algues vertes | Composant analogue | 72 heures | EL50 | 58,84 mg/l |
| Monooléate de sorbitan, éthoxylé. | 9005-65-6 | Poisson zèbre | Composant analogue | 96 heures | LL50 | >100 mg/l |
| Monooléate de sorbitan, éthoxylé. | 9005-65-6 | Algues vertes | Composant analogue | 72 heures | EL10 | 19,05 mg/l |
| Monooléate de sorbitan, éthoxylé. | 9005-65-6 | Puce d'eau | Composant analogue | 21 jours | NOEL | 10 mg/l |
| Huile minérale blanche (pétrole) | 8042-47-5 | Puce d'eau | Composant analogue | 48 heures | EL50 | >100 mg/l |
| Huile minérale blanche (pétrole) | 8042-47-5 | Crapet Arlequin (Lepomis macrochirus) | Expérimental | 96 heures | LL50 | >100 mg/l |
| Huile minérale blanche (pétrole) | 8042-47-5 | Algues vertes | Composant analogue | 72 heures | NOEL | 100 mg/l |
| Huile minérale blanche (pétrole) | 8042-47-5 | Puce d'eau | Composant analogue | 21 jours | NOEL | >100 mg/l |
| 1,2,4-Triméthylbenzène | 95-63-6 | Vairon de Fathead | Expérimental | 96 heures | LC50 | 7,72 mg/l |
| 1,2,4-Triméthylbenzène | 95-63-6 | Crevete mysidae | Expérimental | 96 heures | LC50 | 2 mg/l |

| | | | | | | |
|---|-----------|--------------------|---------------------|-----------|--|-------------|
| 1,2,4-Triméthylbenzène | 95-63-6 | Puce d'eau | Expérimental | 48 heures | LC50 | 3,6 mg/l |
| 1,2,4-Triméthylbenzène | 95-63-6 | Puce d'eau | Composant analogue | 21 jours | NOEC | 0,4 mg/l |
| Produits de condensation de la triéthanolamine avec des produits d'addition d'acides gras, alkyles en C18 (insaturés) avec l'anhydride maléique | 701-048-1 | Boue activée | Expérimental | 3 heures | EC50 | >1 000 mg/l |
| Produits de condensation de la triéthanolamine avec des produits d'addition d'acides gras, alkyles en C18 (insaturés) avec l'anhydride maléique | 701-048-1 | Algues vertes | Expérimental | 72 heures | EL50 | 105 mg/l |
| Produits de condensation de la triéthanolamine avec des produits d'addition d'acides gras, alkyles en C18 (insaturés) avec l'anhydride maléique | 701-048-1 | Truite arc-en-ciel | Expérimental | 96 heures | Aucune observation de toxicité à la limite de la solubilité dans l'eau | >100 mg/l |
| Produits de condensation de la triéthanolamine avec des produits d'addition d'acides gras, alkyles en C18 (insaturés) avec l'anhydride maléique | 701-048-1 | Puce d'eau | Expérimental | 48 heures | Aucune observation de toxicité à la limite de la solubilité dans l'eau | >100 mg/l |
| Produits de condensation de la triéthanolamine avec des produits d'addition d'acides gras, alkyles en C18 (insaturés) avec l'anhydride maléique | 701-048-1 | Algues vertes | Expérimental | 72 heures | EL10 | 40 mg/l |
| Anhydride maléique | 108-31-6 | Bactéries | Expérimental | 18 heures | EC10 | 44,6 mg/l |
| Anhydride maléique | 108-31-6 | Truite arc-en-ciel | Expérimental | 96 heures | LC50 | 75 mg/l |
| Anhydride maléique | 108-31-6 | Algues vertes | Produit d'hydrolyse | 72 heures | ErC50 | 74,4 mg/l |
| Anhydride maléique | 108-31-6 | Puce d'eau | Produit d'hydrolyse | 48 heures | EC50 | 93,8 mg/l |
| Anhydride maléique | 108-31-6 | Puce d'eau | Expérimental | 21 jours | NOEC | 10 mg/l |
| Anhydride maléique | 108-31-6 | Algues vertes | Produit d'hydrolyse | 72 heures | ErC10 | 11,8 mg/l |

12.2 Persistance et dégradabilité:

| Matériel | N° CAS | Type de test | Durée | Type d'étude | Test résultat | Protocole |
|---|-----------|--|----------|-------------------------------|--|---|
| Hydrocarbures, C9-C12, n-alcane, iso alcane, cycliques, aromatiques (2 - 25%) | 919-446-0 | Composant analogue Biodégradation | 28 jours | Demande biologique en oxygène | 74.7 %BOD/ThOD | OECD 301F - Manometric Respiro |
| Oxyde d'aluminium (non fibreux) | 1344-28-1 | Données non disponibles ou insuffisantes | N/A | N/A | N/A | N/A |
| Monoooléate de sorbitan, éthoxylé. | 9005-65-6 | Expérimental Biodégradation | 28 jours | évolution dioxyde de carbone | 61 % Evolution de CO2/Evolution de Demande | ISO 14593 Carbone inorganique dans l'espace de tête |

| | | | | | | |
|---|-----------|------------------------------------|----------|------------------------------------|---|--------------------------------|
| | | | | | biologique en oxygène théorique DBThO | |
| Huile minérale blanche (pétrole) | 8042-47-5 | Expérimental Biodégradation | 28 jours | évolution dioxyde de carbone | 0 % Evolution de CO2/Evolution de Demande biologique en oxygène théorique DBThO | OCDE 301B - Mod. CO2 |
| 1,2,4-Triméthylbenzène | 95-63-6 | Expérimental Biodégradation | 28 jours | Demande biologique en oxygène | >60 %BOD/Th OD | OECD 301F - Manometric Respiro |
| 1,2,4-Triméthylbenzène | 95-63-6 | Expérimental Photolyse | | Demi-vie photolytique (dans l'air) | 11.8 heures (t 1/2) | |
| Produits de condensation de la triéthanolamine avec des produits d'addition d'acides gras, alkyles en C18 (insaturés) avec l'anhydride maléïque | 701-048-1 | Expérimental Biodégradation | 28 jours | Demande biologique en oxygène | 23 %BOD/ThO D | OECD 301F - Manometric Respiro |
| Anhydride maléïque | 108-31-6 | Produit d'hydrolyse Biodégradation | 25 jours | évolution dioxyde de carbone | >90 % Evolution de CO2/Evolution de Demande biologique en oxygène théorique DBThO | OCDE 301B - Mod. CO2 |
| Anhydride maléïque | 108-31-6 | Expérimental Hydrolyse | | Demi-vie hydrolytique | 0.37 minutes (t 1/2) | |

12.3. Potentiel de bioaccumulation:

| Matériel | CAS N° | Type de test | Durée | Type d'étude | Test résultat | Protocole |
|---|-----------|---|----------|---|---------------|-------------------------------|
| Hydrocarbures, C9-C12, n-alcanes, iso alcanes, cycliques, aromatiques (2 - 25%) | 919-446-0 | Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification | N/A | N/A | N/A | N/A |
| Oxyde d'aluminium (non fibreux) | 1344-28-1 | Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification | N/A | N/A | N/A | N/A |
| Monooléate de sorbitan, éthoxylé. | 9005-65-6 | Modèle Bioconcentratie | | Facteur de bioaccumulation | 5 | Catalogic™ |
| Monooléate de sorbitan, éthoxylé. | 9005-65-6 | Modèle Bioconcentratie | | Lod du Coefficient de partage octanol/eau | 5.61 | Episuite™ |
| Huile minérale blanche (pétrole) | 8042-47-5 | Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification | N/A | N/A | N/A | N/A |
| 1,2,4-Triméthylbenzène | 95-63-6 | Expérimental BCF - Poisson | 56 jours | Facteur de bioaccumulation | ≤275 | OECD305-Bioconcentration |
| 1,2,4-Triméthylbenzène | 95-63-6 | Expérimental Bioconcentratie | | Lod du Coefficient de partage octanol/eau | 3.63 | |
| Produits de condensation de la triéthanolamine avec des produits d'addition d'acides gras, alkyles en C18 (insaturés) avec l'anhydride maléïque | 701-048-1 | Expérimental Bioconcentratie | | Lod du Coefficient de partage octanol/eau | < 1 | OCDE 117 méthode HPLC log Kow |

| | | | | | | |
|--------------------|----------|---------------------------------|--|---|-------|-----------------------------------|
| Anhydride maléique | 108-31-6 | Expérimental Bioconcentratie | | Lod du Coefficient de partage octanol/eau | -2.61 | OECD 107 log Kow shke flsk mtd |
|--------------------|----------|---------------------------------|--|---|-------|-----------------------------------|

12.4. Mobilité dans le sol:

| Matériel | CAS N° | Type de test | Type d'étude | Test résultat | Protocole |
|--|-----------|---|--------------|---------------|--|
| Monoooléate de sorbitan, éthoxylé. | 9005-65-6 | Modelé Mobilité dans le sol | Koc | 810 l/kg | Episuite™ |
| 1,2,4-Triméthylbenzène | 95-63-6 | Modelé Mobilité dans le sol | Koc | 1 400 l/kg | Episuite™ |
| Produits de condensation de la triéthanolamine avec des produits d'addition d'acides gras, alkyles en C18 (insaturés) avec l'anhydride maléique | 701-048-1 | Expérimental Mobilité dans le sol | Koc | <316 l/kg | OCDE 121 estimation de Koc par HPLC |

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB:

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme PBT ou vPvB.

12.6. Propriétés de perturbation endocrinienne

Ce produit ne contient aucune substance évaluée comme un perturbateur endocrinien pour les effets sur l'environnement

12.7. Autres effets indésirables

Pas d'information disponible.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION**13.1. Méthode de traitement des déchets:**

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale.

Incinérer dans une installation d'incinération de déchets autorisée. Comme une alternative de disposition, utiliser une installation autorisée acceptable à éliminer les déchets. Les conteneurs vides et utilisés pour le transport et la manutention des produits chimiques dangereux (substances chimiques / mélanges / préparations classées comme dangereuses conformément à la réglementation applicable) doivent être considérés, stockés, traités et éliminés comme des déchets dangereux à moins d'indication définie par la réglementation des déchets applicables. Consulter les autorités de régulation respectives afin de déterminer les traitements disponibles et les installations d'élimination.

Le code déchets est basé sur l'application du produit par le client. Puisque cet aspect est hors de contrôle 3M, aucun code déchets pour les produits après utilisation ne sera fourni. Merci de vous référer au Code Déchets Européen (EWC-2000/532/CE et ses amendements) pour attribuer le code déchets correct à votre propre résidu. Assurez vous d'être en conformité avec les réglementations nationales et/ou locales applicables et utilisez toujours un opérateur de traitement des déchets agréé.

Code déchets EU (produit tel que vendu)

08 01 11* Déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereux.
12 01 09* Emulsions et solutions d'usinage sans halogènes.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

| | Transport routier (ADR) | Transport aérien (IATA) | Transport maritime (IMDG) |
|--|----------------------------|-------------------------|------------------------------|
| | | | |

| | | | |
|--|---|---|---|
| 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification | UN1263 | UN1263 | UN1263 |
| 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU | PEINTURE | PEINTURE | PEINTURE |
| 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | 3 | 3 | 3 |
| 14.4 Groupe d'emballage | III | III | III |
| 14.5 Dangers pour l'environnement | Non dangereux pour l'environnement | Ne s'applique pas. | N'est pas un polluant marin |
| 14.6 Précautions spéciales pour l'utilisateur | Veillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations | Veillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations | Veillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations |
| 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. |
| Température de régulation | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. |
| Température critique | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. |
| Code de classification ADR | F1 | Non applicable. | Non applicable. |
| Code de ségrégation IMDG | Non applicable. | Non applicable. | Aucun |

Veillez prendre contact à l'adresse ou le numéro de téléphone figurant sur la première page de la FDS pour plus d'informations sur le transport / expédition du produit par voie ferroviaire (RID) ou par voies de navigation intérieure (ADN).

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Législations spécifiques relatives à la sécurité, santé et réglementations environnementales de la substance ou du mélange

Statut des inventaires

Contactez le fournisseur pour plus d'informations. Les composants de ce produit sont conformes à l'inventaire Chemical Control Act Coréen. Pour de plus amples informations veuillez contacter la division de ventes. Les composants de ce produit sont en conformité avec les dispositions du "Australia National Industrial Chemical Notification and Assessment Scheme (NICNAS)". Certaines restrictions peuvent s'appliquer. Contactez la division de vente pour plus d'informations. Les composants de ce produit sont conformes avec la réglementation des Philippines RA 6969. Certaines restrictions peuvent s'appliquer. Les composants de ce produit sont conformes avec les exigences de notifications relatives aux nouvelles substances du CEPA.

DIRECTIVE 2012/18/UE

Catégories de danger Seveso, annexe 1, partie 1

| Catégorie de Dangers | Quantité admissible (tonnes) pour l'application de | |
|---------------------------------------|--|-------------------------------|
| | Exigences de niveau inférieur | Exigences de niveau supérieur |
| E2 Dangereux pour le milieu aquatique | 200 | 500 |
| P5c LIQUIDES INFLAMMABLES | 5000 | 50000 |

*Si maintenu à une température supérieure à son point d'ébullition ou si des conditions de traitement particulières, telles qu'une pression élevée ou une température élevée, peuvent créer des risques d'accident majeur, les LIQUIDES INFLAMMABLES P5a ou P5b peuvent s'appliquer

Substances dangereuses désignées Seveso, Annexe 1, Partie 2

Aucun

Règlement (EU) No 649/2012

Aucun produit chimique répertorié

Tableau des maladies professionnelles

| | |
|----|---|
| 66 | Rhinite et asthmes professionnels |
| 84 | Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel : hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges ; hydrocarbures halogénés liquides ; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques ; alcools ; glycols, éthers ; diméthylformamide et diméthylacétamine ; acétonitrile et propionitrile ; pyridine ; diméthylsulfone et diméthylsulfoxyde. |

15.2. Evaluation de la Sécurité Chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ce mélange. Des évaluations de la sécurité chimique pour les substances contenues peuvent avoir été effectuées par les déclarants des substances conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié.

16. AUTRES INFORMATIONS**Liste des codes des mentions de dangers H**

| | |
|--------|---|
| EUH066 | L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. |
| EUH071 | Corrosif pour l'appareil respiratoire. |
| H226 | Liquide et vapeurs inflammables. |
| H302 | Nocif en cas d'ingestion. |
| H304 | Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. |
| H314 | Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. |
| H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| H317 | Peut provoquer une allergie cutanée. |
| H318 | Provoque des lésions oculaires graves. |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| H332 | Nocif par inhalation. |
| H334 | Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. |
| H335 | Peut irriter les voies respiratoires. |
| H336 | Peut provoquer somnolence ou vertiges. |
| H372 | Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. |
| H372 | Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée: Système nerveux. |
| H411 | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

Raison de la révision:

Section 16 : Tableau à deux colonnes affichant la liste unique des codes H et les phrases pour tous les composants de la matière donnée. - L'information a été modifiée.

12.4 Potentiel de bioaccumulation - L'information a été modifiée.

Etiquette: Classification CLP - L'information a été modifiée.

Etiquette: Précaution CLP - Eliminage - L'information a été modifiée.

OEL Reg Agency Desc - L'information a été modifiée.

Section 02 : Déclaration de danger physique et pour la santé du CLP - L'information a été modifiée.

CLP: Tableau ingrédient - L'information a été modifiée.

Section 3 : Composition / Information des ingrédients - L'information a été modifiée.

Section 04: Premiers soins - Symptômes et effets (CLP) - L'information a été modifiée.

Section 09 :Caractéristiques des particules N/A - L'information a été ajoutée.

Section 1: désignation commerciale du produit. - L'information a été modifiée.

Section 12 : Informations écologiques - L'information a été modifiée.

Section 12: Mobilité dans le sol - L'information a été modifiée.

12.3 Persistance et dégradation - L'information a été modifiée.

Section 13: 13.1 Elimination des déchets - L'information a été modifiée.

Section 15 : Texte de la substance Seveso - L'information a été supprimée.

Section 6: Rejet accidentel personal (Information) - L'information a été modifiée.

Section 7: Conditions de stockage en toute sécurité - L'information a été modifiée.

Section 9: Inflammabilité (solide, gaz) information - L'information a été supprimée.

Section 9: Inflammabilité information - L'information a été ajoutée.

Annexe

| Titre | |
|--|--|
| Identification de la substance | Hydrocarbures, C9-C12, n-alcanes, iso alcanes, cycliques, aromatiques (2 -25%); EC No. 919-446-0; |
| Nom du scénario d'exposition | Utilisation professionnelle des revêtements |
| étape du cycle de vie | Pour usage professionnel/industriel uniquement |
| activités participatives | PROC 10 -Application au rouleau ou au pinceau ERC 08a -Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur) ERC 08d -Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur) |
| Processus, les tâches et les activités couvertes | Application du produit |
| 21 Conditions opérationnelles et des mesures de gestion des risques | |
| Conditions d'exploitation | État physique: Liquide Conditions générales d'exploitation Présume l'utilisation a plus de 20°C au-dessus de la température ambiante; Durée d'exposition par jour sur le poste de travail (par employé): 8 heures / jour; Jours d'émission par an: 360 jours par an; Fréquence d'exposition sur le lieu de travail (par employé): Tous les jours; Utilisation en intérieur; Utilisation en extérieur; |
| Mesures de la gestion du risque | Dans les conditions de mise en oeuvre décrites ci-dessus les mesures de la gestion du risque suivantes s'appliquent : Mesures de la gestion du risque Santé humaine Non nécessaire; Environnemental Non nécessaire; |

| | |
|---------------------------------------|--|
| Mesures de gestion des déchets | Ne pas déverser les boues industrielles sur les sols naturels; Les boues doivent être incinérées, confinées ou recyclées; |
| 3. Prévision de l'exposition | |
| Prévision de l'exposition | Les expositions humaines ne devraient pas dépasser les DNELs, quand les mesures de gestion du risque identifié sont mises en place. Les expositions de l'environnement ne doivent pas dépasser les PNECs quand les mesures de gestion du risque identifié sont mises en place. |

Les renseignements contenus dans cette fiche de données de sécurité sont basés sur l'état actuel de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires applicables à son activité. Nous ne sommes pas responsables pour quelconque dommage (matériel et immatériel aussi bien que direct et indirect) qui est la conséquence d'un usage qui n'est pas en accord avec les notices d'utilisation et les recommandations qui se trouvent dans la fiche de données de sécurité. De plus, cette FDS est fournie pour transmettre des informations sur la santé et sécurité. Si vous êtes l'importateur officiel de ce produit dans l'Union Européenne, vous êtes responsables de toutes les exigences réglementaires, y compris, sans toutefois vous y limiter, en ce qui concerne les enregistrements/notifications des produits, le suivi des volumes des substances et l'enregistrement éventuel de substance.

Les FDS de 3M en France sont disponibles sur le site www.3m.fr